



PÔLE TERRITORIAL  
CŒUR ENTRE-DEUX-MERS

## Comité Syndical du 30 mars 2023 PROCES VERBAL

L'an deux mille vingt-trois, le trente mars à quatorze heures et trente minutes, le Comité syndical du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Cœur Entre-deux-Mers dûment convoqué, s'est réuni à Targon.

Date de convocation du Comité syndical : 24 mars 2023.

Secrétaire de séance : Maryvonne Lafon

Présents :

TITULAIRES			SUPPLEANTS		
<b>CDC RURALES DE L'ENTRE-DEUX-MERS</b>					
DALLA LONGA	Marie-France		BOUDON	Chantal	X
FAVORY	Jean		SHERIFFS	Colin	
MAULUN	Frédéric	X	GUÉRIN	Éric	
TESSIER	Sylvie		LAPUYADE	Arlette	
<b>CDC LES COTEAUX BORDELAIS</b>					
AUBIN	Maryse		AVINEN	Marc	
JOUCREAU	Michel		BONNIER	Patrick	
COLINET	Christophe		LHOMET	Sylvie	
GUERIN	Christine		CHAMPALOU	Karine	
DESTRUEL	Philippe		LE ROUX	Hélène	
<b>CDC RIVES DE LA LAURENCE</b>					
QUENNEHEN	Vincent		LA MACCHIA	Bruno	
MARTIN	José	X	YANINI	Daniel	
BORIES	Lucile		DA COSTA	Laëtitia	
FAVRE	Emmanuelle		KOUTCHOUK	Harrag	
COTSAS	Pierre		SEVAL	Pierre	
BAGOLLE	Céline		AYAYI	Sylvie	
<b>CDC DES PORTES DE L'ENTRE-DEUX-MERS</b>					
MONGET	Alain	X	ROUGIER	Frédéric	
CHAZALLET	Patrice		VACHEYROUX	Elizabeth	
ZEFEL	Nathalie		CASTAING	Corinne	
GOEURY	Céline	X			
BARRABES	Xavier		DELPONT	André	
<b>CDC DU CREONNAIS</b>					
ZABULON	Alain		MONNERIE	François	
PAGÈS	Bernard	X	LAFON	Maryvonne	X
CHIRON-CHARRIER	Marie-Antoinette		BARTHET-BARATEIG	Romain	
BOIZARD	Alain		JOYEUX	Jean-Luc	

Rappel : le quorum n'ayant pas été atteint pour certains points à l'ordre du jour lors du Comité Syndical du 23 mars 2023 à Targon, conformément à l'article L2121- 17 du Code Général des Collectivités Territoriales, une nouvelle convocation a été adressée aux membres du Comité Syndical pour le 30 mars 2023.

Le Quorum n'est pas atteint mais en application de l'article cité ci-dessus l'assemblée peut valablement délibérer.

Seuls les points ci-dessous sont soumis à délibération.

Nombre de délégués en exercice : 24 titulaires

Quorum : 13

Délégués présents (titulaires et suppléants) : 7

Délégués excusés en cours de séance : 0

Délégués représentés : 0 (pouvoir de ... à ..)

Délégués représentés en cours de séance : 0

Suppléant ayant pris part au vote : tous les suppléants

## 1. Budget principal - Approbation du Compte de Gestion 2022

Madame la Conseillère aux décideurs locaux (DRFIP) a au préalable validé le Compte de Gestion 2022.

Ce point n'appelle pas de remarques.

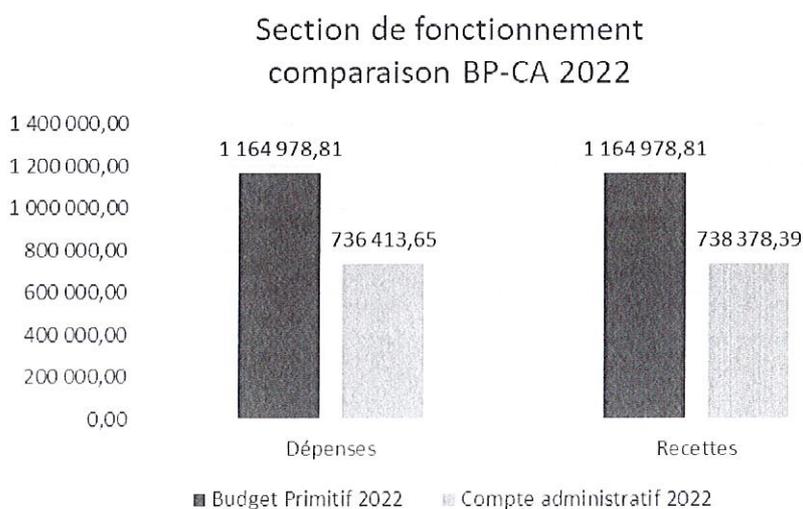
Après en avoir délibéré, les membres du Comité syndical décident à l'unanimité :

- d'approuver le Compte de Gestion 2022.

## 2. Budget principal - Approbation du Compte Administratif 2022

Bernard Pagès présente le compte administratif.

### Précisions pour la section de fonctionnement du CA 2022



**Concernant les dépenses**, la sous consommation s'explique principalement par :

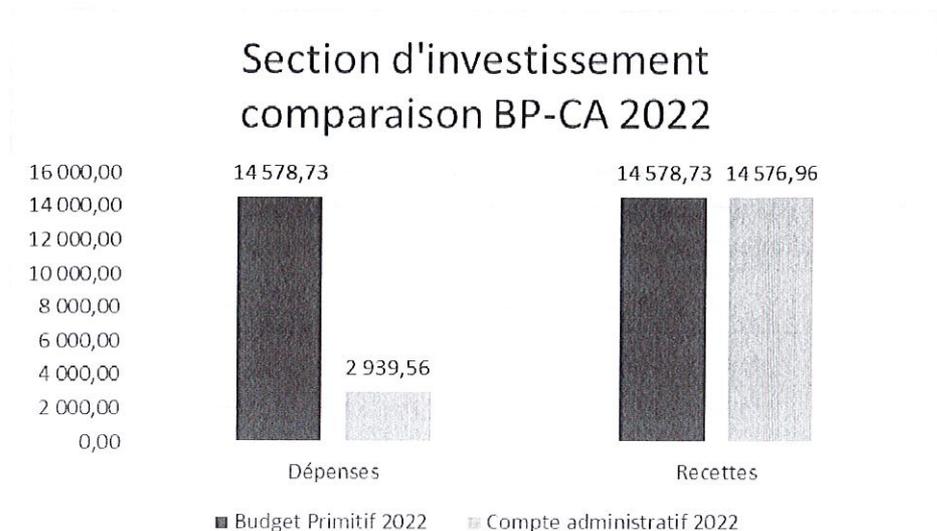
- Le report de l'intégralité des dépenses liées à l'Action Collective de proximité (ACP) à 2023 (-48 000 euros).
- Le paiement aux maîtres d'ouvrages (CIVAM et cuisine centrale de Créon) d'une partie des subventions liées au Plan de relance. Le solde sera payé en 2023-2024. (-321 500 euros).
- Le paiement d'une partie de la prestation de conseil au réseau « bien manger dans ma cantine » (-23 000 euros). Le solde sera versé en 2023. Un ajustement à la baisse du coût des prestations avec la SAFER (-10 000 euros).
- La négociation des coûts liés aux locations mobilières et immobilières, à la maintenance des logiciels (-9 000 euros).
- Une sous réalisation des dépenses liées aux cotisations sociales sur les charges de personnel, à l'assurance statutaire, à la non réalisation de stage (-13 600 euros).

**Concernant les recettes**, la sous obtention s'explique principalement par :

- Le report de l'intégralité de l'ACP à 2023 (-48 000 euros).
- La répartition sur plusieurs années des subventions : du Plan de relance (-321 500 euros), destinées à 2 projets (CIVAM et cuisine centrale de Créon) ainsi que celle du Programme National pour l'Alimentation (PNA) subventionnant les actions du Programme Alimentaire de Territoire (PAT) (-50 000 euros).

A noter, certaines subventions envisagées au BP 2022 pour les actions du PETR seront perçues en 2023 (Région notamment).

## Précisions pour la section d'investissement du CA 2022



Concernant les dépenses, la sous consommation s'explique principalement par le paiement d'une partie du nouveau site internet du Pôle. Le solde sera réglé en 2023.

## SYNTHESE du CA 2022

Lecture du Compte Administratif 2022 par le Doyen de l'assemblée :

	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
<b>Section de fonctionnement</b>	736 413,65 €	605 198,35 €
<b>Section d'investissement</b>	2 939,56 €	4 198,23 €
<b>Report de l'exercice</b>		
Section de fonctionnement		133 180,04 €
Section d'investissement		10 378,73 €
<b>Restes à réaliser</b>		
Section de fonctionnement		
Section d'investissement	11 000,00 €	
<b>Résultat cumulé</b>		
Section de fonctionnement	736 413,65 €	738 378,39 €
Section d'investissement	2 939,56 €	14 576,96 €
<b>Total cumulé</b>	739 353,21 €	752 955,35 €

Ce point n'appelle pas de remarques. Monsieur le Président du PETR ne prend pas part au vote.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité syndical décident à l'unanimité :

- d'approuver le Compte Administratif 2022.

### 3. Budget principal - Approbation de l'affectation des résultats 2022

Le Comité syndical doit décider de procéder à l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2022, et se prononcer :

	RESULTAT Résultat CA 2022	VIREMEN T A LA SF	RESULTAT DE L'EXERCICE 2022	RESTES A REALISER 2022	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATIO N DE RESULTAT
INVEST	10 378,73 €		1 258,67 €	11 000,00 €		11 637,40 €
FONCT	133 180,04 €		- 131 215,30 €			1 964,74 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement),

Décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU	31/12/2022	1 964,74 €
Affectation obligatoire :	31/12/2022	
A la couverture du déficit d'investissement en recette d'investissement (C/1068)		
Et en réserve		
Solde disponible affecté comme suit :		
Affectation à l'excédent reporté en recette de fonctionnement (ligne R002)		1 964,74 €
Bénéfice d'investissement à reporter en recettes d'investissement (ligne R001)		11 637,40 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2022		
Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement		

Ce point n'appelle pas de remarques.

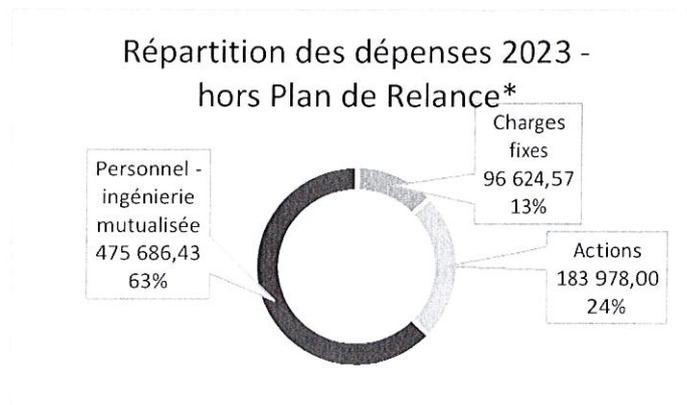
Après en avoir délibéré, les membres du Comité syndical décident à l'unanimité :  
- d'approuver l'affectation des résultats de l'exercice 2022.

#### 4. Budget principal - Vote du Budget 2023

José Martin rappelle que les orientations budgétaires ont été proposées au Comité syndical du 23 février 2023. L'ensemble des services et actions envisagés pour 2023 avait alors été présenté.

Le document budgétaire définitif est soumis au vote de l'assemblée.

#### Les dépenses de fonctionnement 2023



\*Dans le cadre du plan de Relance, le Pôle sert de "boîte aux lettres" pour 2 porteurs de projet liés au Programme Alimentaire Territorial. Le montant correspondant est inscrit au budget du Pôle en dépenses et en recettes mais n'est pas représenté sur le graphique.

La présentation ci-contre montre une vision la plus juste possible des **postes de dépenses liés à ses services mutualisés : 63% d'ingénierie et 24% d'actions, ainsi que la part des charges fixes (13%)**.

#### Les dépenses de fonctionnement 2023 par chapitre

	BP 2022	BP 2023
<b>011- Charges à caractère général</b>	<b>255 494,00 €</b>	<b>257 597,57 €</b>
<b>012- Charges de personnel</b>	<b>453 529,81 €</b>	<b>475 686,43 €</b>
<b>65- Autres charges de gestion</b>	<b>450 505,00 €</b>	<b>335 020,50 €</b>
dont dépenses Plan de relance	437 000,00 €	321 515,50 €
<b>66- Charges financières</b>	<b>1 250,00 €</b>	<b>1 500,00 €</b>
<b>6811- Dotation aux amortissements</b>	<b>4 200,00 €</b>	<b>8 000,00 €</b>
<b>022 - Dépenses imprévues</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>1 164 978,81 €</b>	<b>1 077 804,50 €</b>

#### FOCUS :

Les principales évolutions correspondent,

#### Pour le CHAPITRE 011 :

**Aux actions prévues en 2023 présentées lors des orientations budgétaires, et notamment :**

- l'ACP – Action Collective de Proximité, pour laquelle un prestataire réalisera des bilans conseils (prévisionnel de dépenses de 48 000 euros).
- la stratégie de développement économique du territoire (finalisation soit 11 000 euros).
- la 2<sup>e</sup> édition du Défi Alimentation Positive (8 000 euros) et la 3<sup>e</sup> édition de Tous aux Jardins !
- la clôture des prestations mutualisées pour la restauration collective (20 000 euros).
- la mise en place d'une fête de l'agriculture et de l'alimentation (sous réserve 5 000 euros).

- l'identification d'actions des Cdc en matière de transition écologique (contrat avec l'ADEME - 20 000 euros).
- les frais de déplacement (10 000 euros), frais postaux et de télécommunication (14 000 euros) liés aux services.
- Logiciels mutualisés et site internet : AGDE entreprises, Mavillemonshopping, Sintia agriculteurs (31 000 euros).

A noter :

En 2022, les agents du Pôle ont parcouru sur le territoire 14 500 km.

Les actions mutualisées portées par le Pôle sont cofinancées (Europe, Etat, Région, Département) à hauteur de 70%.

**A l'évolution des charges fixes** : liée notamment à l'augmentation du coût de l'électricité et le besoin en fournitures administratives (3000 euros), frais entretiens des locaux (2000 euros).

**Pour le CHAPITRE 012 :**

**A l'évolution de la masse salariale liée notamment :**

- au recrutement d'un chargé de mission transition écologique financé à 100% par l'ADEME,
- à l'augmentation de 3,5 % de l'indice de rémunération pris en compte sur 12 mois.

A noter : 10 agents animent les services du Pôle Territorial (soit 9.7 ETP). Quatre personnes en stage sont prévues pour appuyer la mise en place des actions.

**Pour le CHAPITRE 65 :**

Le Pôle sert de "boîte aux lettres" pour 2 porteurs de projet liés au Programme Alimentaire de Territoire. Ce sont 321 515,50 euros qui sont inscrits en dépenses du Pôle en 2023. Les recettes seront perçues par le PETR sur plusieurs années.

**Les recettes de fonctionnement 2023 par chapitre/article**

	<b>BP 2022</b>	<b>BP 2023</b>
<b>6419- Remboursement assurance SMACL</b>	0,00 €	906,90 €
<b>70688 - Autres prestations de services - Action Coll. de Proximité</b>	47 700,00 €	47 700,00 €
<b>70848 - Convention avec les Cdc, asso, communes</b>	25 728,00 €	25 210,00 €
<b>747 - Participations</b>	958 369,77 €	1 002 021,86 €
dont Etat Plan de relance	327 750,00 €	321 515,50 €
<b>7588 - Autres produits de gestion courante</b>	1,00 €	1,00 €
<b>Résultats antérieurs</b>	133 180,04 €	1 964,74 €
<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>1 164 978,81 €</b>	<b>1 077 804,50 €</b>

**FOCUS :**

Les principales évolutions correspondent,

**Pour le CHAPITRE 70688 :**

A la mise en place de l'**Action Collective de Proximité** (bilans conseil) pour les artisans et commerçants.

**Pour le CHAPITRE 70848 :**

**A la mise en place de conventions** avec les communes, Communautés de communes, SEMOCTOM, **afin de répartir les coûts de certaines actions mutualisées** : Mavillemonshopping, AGDE, prestataires restauration collective, bilans conseil de l'Action Collective de Proximité.

**Pour le CHAPITRE 747 :**

- Aux subventions Etat plan de relance (321 515,50euros) également présents au chap. 65 (dépenses).
- Aux subventions supplémentaires : Etat, ADEME obtenues pour la réalisation des actions mutualisées du PETR.

- A l'évolution des cotisations des 5 communautés de communes, étudiée avec les Présidents des 5 communautés de communes dès décembre 2022. **La cotisation proposée pour 2023 est de 3,40 euros par habitant.** Elle représente 48% des recettes de fonctionnement du Pôle.

### **Les dépenses et recettes d'investissement 2023 par chapitre/article**

Les dépenses d'investissement du Pôle, soit 19 637,40 euros, seront consacrées en 2023 à la finalisation du site internet du Pôle dédié à l'offre de services proposée par le Pôle aux acteurs économiques et aux collectivités, à l'achat de matériel informatique et autres équipements.

Les recettes d'investissement sont liées aux amortissements (8 000 euros).

### **Balance générale du budget du Pôle Territorial 2023**

	<b>Dépenses de la section de fonctionnement</b>	<b>Recettes de la section de fonctionnement</b>
crédits de fonctionnement proposés budget 2023	1 077 804,50 €	1 075 839,76 €
reste à réaliser de l'exercice précédent		
002 résultat de fonctionnement reporté		1 964,74 €
<b>Total de la section de fonctionnement</b>	<b>1 077 804,50 €</b>	<b>1 077 804,50 €</b>
	<b>Dépenses de la section d'investissement</b>	<b>Recettes de la section d'investissement</b>
crédits d'investissement proposés budget 2023	8 637,40 €	8 000,00 €
reste à réaliser de l'exercice précédent	11 000,00 €	
001 solde d'exécution de la section d'investissement reporté		11 637,40 €
<b>Total de la section d'investissement</b>	<b>19 637,40 €</b>	<b>19 637,40 €</b>
<b>TOTAL BUDGET</b>	<b>1 097 441,90 €</b>	<b>1 097 441,90 €</b>

Ce point n'appelle pas de remarques.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité syndical décident à l'unanimité :  
- de voter le budget principal 2023.

### **5. Budget annexe EDS - Approbation du Compte de Gestion 2022**

Madame la Conseillère aux décideurs locaux (DRFIP) a au préalable validé le Compte de Gestion 2022.

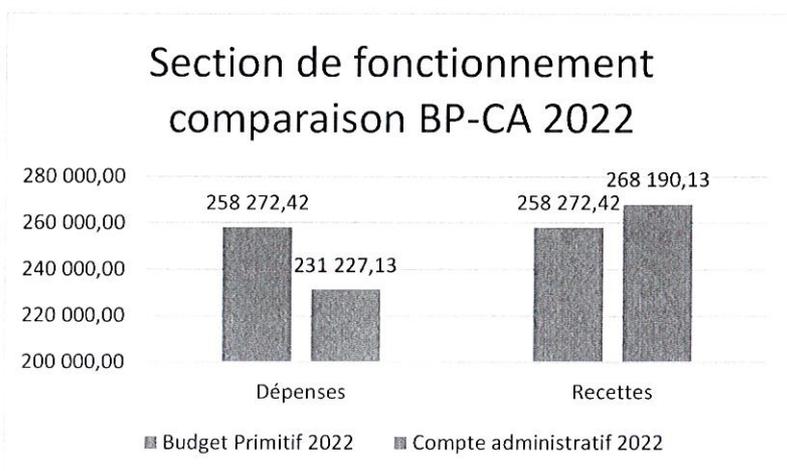
Ce point n'appelle pas de remarques.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité syndical décident à l'unanimité :  
- d'approuver le Compte de Gestion 2022.

## 6. Budget annexe EDS - Approbation du Compte Administratif 2022

Bernard Pagès, Doyen des délégués titulaires présents, présente ce point.

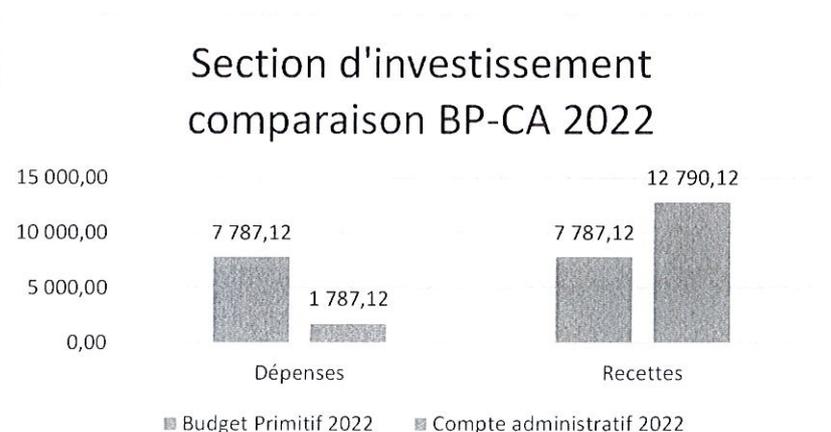
### Précisions pour la section de fonctionnement du CA 2022



Concernant les dépenses, la sous réalisation s'explique par la non réalisation d'un stage, l'ajustement des cotisations liées aux charges de personnel.

Concernant les recettes, l'augmentation est liée à l'obtention d'une subvention pour le logiciel de dématérialisation des autorisations d'urbanisme et au résultat antérieur.

### Précisions pour la section d'investissement du CA 2022



Concernant les dépenses, le report de l'année précédente était négatif.

Concernant les recettes, l'augmentation est liée à l'obtention d'une subvention pour l'achat du logiciel de dématérialisation, affectée en investissement (l'autre part étant affectée en fonctionnement), ainsi qu'aux amortissements.

**SYNTHESE du CA 2022**

	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
<b>Section de fonctionnement</b>	231 227,13 €	258 483,31 €
<b>Section d'investissement</b>		12 790,12 €
<b>Report de l'exercice</b>		
Section de fonctionnement		9 706,82 €
Section d'investissement	1 787,12 €	
<b>Restes à réaliser</b>		
Section de fonctionnement		
Section d'investissement	4 000,00 €	
<b>Résultat cumulé</b>		
Section de fonctionnement	231 227,13 €	268 190,13 €
Section d'investissement	1 787,12 €	12 790,12 €
<b>Total cumulé</b>	<b>233 014,25 €</b>	<b>280 980,25 €</b>

Ce point n'appelle pas de remarques. Monsieur le Président du PETR ne prend pas part au vote.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité syndical décident à l'unanimité :  
- d'approuver le Compte Administratif 2022.

**7. Budget annexe EDS - Approbation de l'affectation des résultats 2022**

Considérant que le Comité syndical doit décider de procéder à l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2022, et se prononcer :

	RESULTAT report 2022 inscrit CA 2022	VIREMENT A LA SF	RESULTAT DE L'EXERCICE 2022	RESTES A REALISER 2022	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST	- 1 787,12 €		12 790,12 €	4 000,00 €		11 003,00 €
FONCT	11 493,94 €	- 1 787,12 €	27 256,18 €			36 963,00 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement),  
Décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU	31/12/2022	36 963,00 €
Affectation obligatoire :	31/12/2022	
A la couverture du déficit d'investissement en recette d'investissement (C/1068)		
Et en réserve		
Solde disponible affecté comme suit :		
Affectation à l'excédent reporté en recette de fonctionnement (ligne R002)		36 963,00 €
Bénéfice d'investissement à reporter en recettes d'investissement (ligne R001)		11 003,00 €
Déficit GLOBAL CUMULE AU 31/12/2022		
Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement		

Ce point n'appelle pas de remarques.

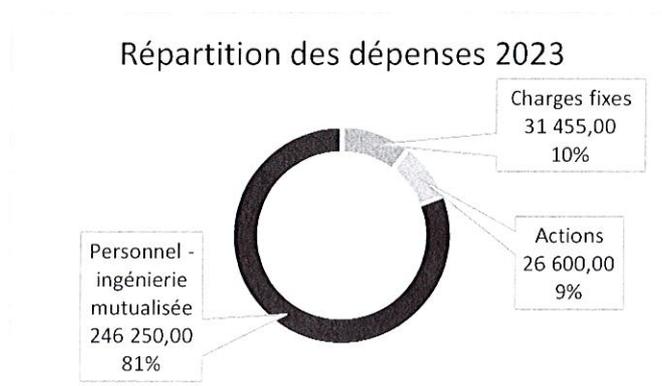
Après en avoir délibéré, les membres du Comité syndical décident à l'unanimité :  
- d'approuver l'affectation des résultats de l'exercice 2022.

## 8. Budget annexe EDS - Vote du Budget annexe 2023

José Martin indique que les orientations budgétaires ont été proposées au Comité syndical du 23 février 2023. L'ensemble des services et actions envisagés pour 2023 avait alors été présenté.

Le document budgétaire définitif est soumis au vote de l'assemblée.

### Les dépenses de fonctionnement 2023



Tout comme pour le budget principal, la répartition des dépenses du budget annexe montre l'importance de la fonction du Pôle : apporter aux communes une ingénierie mutualisée.

2023 est marquée d'une part, par la stabilisation du nombre d'actes à instruire et d'autre part, par l'identification de besoins en services complémentaires. Une offre de services nouvelle sera progressivement mise en place en 2023.

### Les dépenses de fonctionnement 2023 par chapitre

	BP 2022	BP 2023
011- Charges à caractère général	45 150,00 €	52 550,00 €
012- Charges de personnel	204 518,42 €	246 250,00 €
65- Autres charges de gestion	4,00 €	5,00 €
66- Charges financières	100,00 €	500,00 €
6811- Dotation aux amortissements	3 500,00 €	5 000,00 €
022 - Dépenses imprévues	2 500,00 €	0,00 €
023 - Virement à la section investissement	2 500,00 €	0,00 €
<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>258 272,42 €</b>	<b>304 305,00 €</b>

**FOCUS :**

Les principales évolutions correspondent,

**Pour le CHAPITRE 011 :**

**A l'évolution des charges fixes :** liée notamment à l'augmentation du besoin en fournitures administratives et au réajustement de certaines charges de fonctionnement.

**Aux actions prévues :** augmentation des frais de déplacement liée à l'instruction des actes, la maintenance des logiciels utilisés.

**Pour le CHAPITRE 012 :**

**A la mise en place de services complémentaires** proposés aux communes et Communautés de communes. Ce service a été identifié et estimé financièrement suite à une enquête de besoins auprès des communes adhérentes.

Il s'agira notamment de la **réalisation de contrôles de conformité des travaux pour les communes qui le souhaitent.**

Une convention spécifique sera établie. Ce service sera payé à l'acte.

En 2023, le service comptera 4 agents (4 ETP) + un demi poste supplémentaire (0.5 ETP) pour la réalisation de nouveaux services qui seront proposés aux communes volontaires. Un stage pourra également renforcer le service.

**A l'augmentation nationale de 3,5 %** de la rémunération sur 12 mois. Une augmentation des charges est également incluse.

**Les recettes de fonctionnement 2023 par chapitre/article**

	<b>BP 2022</b>	<b>BP 2023</b>
70688 - Autres prestations de services - cotisation des communes et conventions nouveaux services	248 565,60 €	265 806,00 €
777 - Recettes et quote-part des subventions d'investissement	0,00 €	1 536,00 €
002 - Résultats antérieurs	11 493,94 €	36 963,00 €
1068 - Excédent de fonctionnement capitalisés	-1 787,12 €	0,00 €
<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>258 272,42 €</b>	<b>304 305,00 €</b>

**FOCUS :**

Les principales évolutions correspondent,

**Pour le CHAPITRE 70688 :**

**A la cotisation des communes adhérentes. En 2023, le coût d'instruction d'un permis de construire reste à 138 euros.**

**A la mise en place de conventions pour la mise en œuvre des nouveaux services** (contrôle de conformité, appui technique aux services instructeurs).

**Pour le CHAPITRE 777 :**

A l'amortissement de la subvention pour le logiciel de dématérialisation des actes.

### Les dépenses et recettes d'investissement 2023 par chapitre/article

Les dépenses d'investissement, soit 16 003,00 euros, seront consacrées en 2023 à l'achat de matériel selon le besoin (ordinateurs, étagères...) et à l'amortissement de la subvention d'investissement.

Les recettes d'investissement sont liées aux amortissements des achats de matériels.

### Balance générale du budget annexe EDS 2023

	Dépenses de la section de fonctionnement	Recettes de la section de fonctionnement
crédits de fonctionnement proposés budget 2023	304 305,00 €	267 342,00 €
restes à réaliser de l'exercice précédent		
002 résultat de fonctionnement reporté		36 963,00 €
<b>Total de la section de fonctionnement</b>	<b>304 305,00 €</b>	<b>304 305,00 €</b>

	Dépenses de la section d'investissement	Recettes de la section d'investissement
crédits d'investissement proposés budget 2023	12 003,00 €	5 000,00 €
reste à réaliser de l'exercice précédent	4 000,00 €	
001 solde d'exécution de la section d'investissement reporté		11 003,00 €
<b>Total de la section d'investissement</b>	<b>16 003,00 €</b>	<b>16 003,00 €</b>

<b>TOTAL BUDGET</b>	<b>320 308,00 €</b>	<b>320 308,00 €</b>
---------------------	---------------------	---------------------

Les remarques sont les suivantes :

**Alain Monget** : le coût à l'acte est inférieur au coût pratiqué par d'autres structures concurrentes, nous avons un service de proximité et une réactivité qui font la qualité et la force de notre accompagnement. Je salue l'action positive conduite par mon prédécesseur Alain Leveau et son équipe qui ont mis en place notre espace Droit des Sols. Aujourd'hui, nous réfléchissons à augmenter les services. Rares sont les services où il n'y a pas d'augmentation de coût. Je me félicite de la diversification de notre offre de services. Nous apportons également un appui technique à la Communauté de communes du Grand Cubzaguais. Ces évolutions sont intéressantes pour notre service et pour les communautés de communes et communes qui font appel à nous.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité syndical décident à l'unanimité :

- de voter le budget annexe EDS 2023.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 15h20.

